

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**UTILISATION DE L'ESPACE MATISSE A SOYAUX  
AU PROFIT DE GRANDANGOULEME**

Direction Proximité  
N° 2021-D-191

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1er** – Est approuvée la demande d'utilisation de l'espace Matisse à la commune de Soyaux, pour l'organisation d'une réunion de concertation le 13 juillet 2021 de 18h à 20h.

**Article 2** – La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **-2 JUIL. 2021**

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le **2 JUIL. 2021**  
Publié ou notifié,  
Le **- 2 JUIL. 2021**



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS PREALABLES A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

/

## A LA DEMANDE D'UTILISATION D'EQUIPEMENT (salle, gymnase, voirie...)

Je soussigné(e), .....,  
demande l'autorisation de Monsieur le Maire de SOYAUX, pour l'organisation de la  
manifestation décrite ci-après.

Signature :



Fiche à retourner à la Mairie de Soyaux par courrier ou par email à [mairie@mairie-soyaux.fr](mailto:mairie@mairie-soyaux.fr)  
**Délai : 2 mois à 6 mois avant la date de la manifestation selon son envergure.**  
Fournir le cas échéant les autorisations établies par l'autorité compétente (Préfecture, ...).

### Organisateur

Vous êtes un(e) :  Association  Institution  Privé  Professionnel de l'événement  
 Autre : .....

Demandeur (personne morale ou physique) : .....

Nom de l'interlocuteur pour la manifestation : Isabelle CHARBAUD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME  
25, Bd Besson Bey  
16023 ANGOULEME CEDEX

Coordonnées (adresse) : .....

Tél. 05.45.38.51.87 Mobile .....

Mail isabelle.charbaud@grand.angouleme.fr

N° de SIRET ou SIREN : .....

### Manifestation

#### Type de manifestation

- Spectacle (Précisez le nom du groupe ou de l'artiste et le N° de licence de l'organisateur).....
- Fête de quartier  Cérémonie  Exposition  Conférence
- Vide-greniers, brocante
- Repas  A.G  Manifestation sportive
- Loto  Vente au déballage Remplir le formulaire de demande
- Réunion
- Autres (précisez).....

Description de la manifestation : réunion de concertation entre les conseils municipaux des communes de Soyaux, Gagnac et Aagnac

Date(s) / horaires : 13/7 18h-20h

#### Lieu(x) demandé(s) pour la manifestation :

- Espace Henri Matisse - 196 avenue du Général de Gaulle
- Soëlys - 2 place Jean-Jacques Rousseau:  Auditorium  Salle Onyx  Salle Jade  Salle Ambre
- Salle Pierre de Lune  Salle musique  Studio de danse  Studio Tourmaline  bureau banalisé
- Espace d'arts visuels + hall d'exposition
- Gymnase Jean-Albert Grégoire – rue Jean-Albert Grégoire
- Autres (précisez).....

#### Date(s) de mise à disposition des équipements souhaité :

- Choix 1 : .....
- Choix 2 : .....
- Choix 3 : .....

Accès :  libre  payant Prix de l'entrée : .....

Nombre de participants estimé : 40 max

Nombre de spectateurs estimé : au maximum en simultanément : ..... / au total sur l'ensemble de la journée : .....

Le 1/7/2021, à ANGOULEME Signature : 

A remplir uniquement lors d'une demande de location de salle

**Mesures de sécurité dans les salles** : L'organisateur de la manifestation s'engage à faire primer la sécurité du public sur toute autre considération ou préoccupation.

### **SECURITE INCENDIE :**

**Pour toute manifestation**, l'organisateur devra désigner nommément lors de la réservation, **un responsable qui sera chargé de l'application des consignes de sécurité\***. Cette personne devra veiller en particulier à ce que la capacité de la salle ne soit pas dépassée, et que les issues de secours restent dégagées à tout moment. Il est chargé de la surveillance de la scène et de la salle mais peut être occupé à d'autres tâches. Cette personne sera nommée « agent de représentation ».

Responsable désigné (obligatoire): Nom..... Prénom : .....

**Obligatoire pour Matisse pour toute manifestation destinée aux séniors ou au jeune public et pour les manifestations rassemblant 300 personnes et plus**, pendant la présence du public et jusqu'à évacuation

complete, la surveillance de l'établissement doit être assurée **en complément de l'agent de représentation, par un agent de sécurité titulaire du brevet SSIAP 1** (Service de Sécurité Incendie Assistance Aux Personnes) qui ne saurait être distrait de sa propre mission (cf. article MS 45 et 46 du Règlement de Sécurité contre l'Incendie), à la charge de l'organisateur.

Conformément à la réglementation en vigueur (Article L60), l'organisateur devra également fournir un **certificat d'ignifugation des décors aux normes M1**.

**Pour toute autre manifestation (salon, marché...)**, l'organisateur devra prendre contact au **minimum deux à six mois avant la manifestation avec les services techniques de la Ville** afin d'établir les contraintes de sécurité à adopter suivant l'analyse du risque en remplissant l'imprimé « fiche de renseignements préalable à l'organisation d'une manifestation ».

**Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les salles municipales. Les barbecues, méchouis, feux d'artifice, l'utilisation de liquides inflammables sont également interdits.**

Le responsable désigné prendra connaissance des mesures de sécurités existantes dans l'établissement. En cas de déclenchement de l'alarme incendie, il devra assurer l'évacuation du local dans le calme, donner l'alerte (pompiers : 18, SAMU : 15, appel d'urgence européen : 112) et faire face si possible avec les moyens d'extinction prévus.

\* Dès lors que l'organisateur recourt aux services d'un agent qualifié SSIAP, c'est à celui-ci qu'il appartient de faire appliquer les mesures de sécurité.

### **IMPLANTATION :**

**Il est strictement interdit d'apporter quelque modification que ce soit à la disposition de la salle indiquée sur le plan fourni par le service de location de salle. La manifestation devra être accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.**

Chaque rangée de chaises doit comporter **seize sièges au maximum entre deux circulations, ou huit entre une circulation et une paroi.**

De plus, la disposition suivante doit être respectée :

- **les sièges sont rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant reliée de façon rigide aux rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer** (Cf. Article AM 18 modifié par Arrêté du 6 mars 2006 - art. Annexe, v. init.).

La responsabilité de l'organisateur sera engagée en cas de sinistre ou de dommages de tous ordres pouvant survenir à l'occasion du non respect des consignes de sécurité.

Je soussigné,.....reconnait avoir pris connaissance des consignes de sécurité et m'engage à les appliquer.

Le..... à ANGOULEME.....

Signature :

## Autorisations et demandes particulières

Utilisation du domaine public :  oui (\*)  non

Circulation et stationnement :

Nom(s) de(s) rue(s),

De n° à n°.

Réglementation de la circulation : lieux et horaires

Interdiction de circuler : lieux et horaires

Interdiction de stationner : lieux et horaires

Sonorisation : lieux et horaires

L'exonération fiscale ne dispense pas des autres obligations (SACEM/SACD).

*(\*) Contacter le Pôle Aménagement et Développement pour établir une demande d'arrêté municipal (stationnement, fermeture de rue, sonorisation...) ou d'autorisation, tél. 05 45 97 83 02 - [mairie@mairie-soyaux.fr](mailto:mairie@mairie-soyaux.fr)*

Restauration :  non  petite restauration  grande restauration

Buvette :

non  oui / 1<sup>ère</sup> catégorie (sans alcool)

oui / 3<sup>e</sup> catégorie

Avez-vous prévu de faire appel à un :

Poste de secours :  oui  non Nom de l'association (Protection civile, Croix Rouge,...) : .....

Service d'ordre :  oui  non Nom la société: .....